

# BREVET D'INSTRUCTEUR ÉVALUATEUR ÉLÉMENTAIRE

## Description du brevet

Ce brevet se concentre sur le développement des compétences en formation de formateurs. Les sujets abordés et présentés lors de cette clinique seront axés sur le développement des compétences et des connaissances requises pour la formation et la certification des instructeurs de voile et de bateau à moteur dans le cadre du programme Croisière de Voile Canada. La clinique se concentrera sur des domaines spécifiques du développement de l'instructeur, incluant les niveaux attendus de compétences pratiques, la gestion du temps, l'attention portée au sujet, la planification des leçons, la prestation des leçons, les compétences en détection / correction des formateurs et l'évaluation des candidats. Le contenu de la clinique est établi par le sous-comité Croisière, Voile Canada et les responsables de clinique sélectionnés par Voile Canada.

Le rôle de l'IE comprend à la fois le développement des instructeurs et le soutien du système AC/AB de Voile Canada. Cette clinique fait partie intégrante de ce rôle, offrant un forum et une occasion pour échanger des idées et discuter du soutien et de la gestion du programme de formation AC/AB de Voile Canada. On s'attend à ce que les candidats aient démontré de solides compétences en voile et en formation à travers les programmes de stagiaires et d'instructeurs de Voile Canada. La clinique se déroule principalement en classe, bien que des sessions sur l'eau puissent être incluses à la discrétion des responsables de cliniques.

Des cliniques de développement d'instructeurs évaluateurs sont organisées régulièrement (généralement une fois par an) dans différentes régions du Canada; ces cliniques relèvent de Voile Canada et du sous-comité Croisière. Les emplacements des cliniques alterneront entre l'est et l'ouest du Canada. Les candidats qui souhaitent participer à cette clinique doivent soumettre une demande à Voile Canada. Les candidatures seront examinées et les candidats répondant aux critères établis par Voile Canada et le sous-comité Croisière seront invités à y participer.

Il est prévu que ce brevet soit sera donné en 21 heures et puisse être achevé sans composante sur l'eau. Un temps supplémentaire peut être prévu pour évaluer les compétences des candidats en voile, en bateau à moteur et en présentation. Les candidats devront prévoir suffisamment de temps pour se préparer à la clinique et devront peut-être également consacrer du temps pour faire les examens requis.

## Objectif

Pouvoir participer à la prestation des cliniques de développement d'instructeur en tant que co-responsable avec un IE sénior.

## Conditions préalables

Avant de s'inscrire au brevet, le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 21 ans;
2. être en règle pour l'année en cours en tant qu'instructeur de croisière intermédiaire, instructeur de bateau à moteur intermédiaire, ou moniteur d'apprentissage VoileCAN également qualifié comme instructeur de croisière élémentaire ou instructeur de bateau à moteur élémentaire;
3. obtenir une note d'au moins 90 % aux examens théoriques pertinents;
4. démontrer une habileté à naviguer et enseigner avec un niveau adéquat de bonnes compétences nautique;
5. avoir les qualités requises pour être digne d'être un instructeur évaluateur;
6. être capable d'évaluer et critiquer de façon positive;
7. faire preuve de volonté et d'engagement pour promouvoir et faire respecter les objectifs des brevets et politiques d'AC/AB de Voile Canada de même que ceux de l'association provinciale de voile dont il relève;
8. être recommandé par un instructeur évaluateur sénior en règle et par l'association provinciale de voile dont il relève;
9. démontrer son soutien au programme AC/AB de Voile Canada en contribuant aux activités conçues pour renforcer le système AC/AB de Voile Canada;
10. développer activement de nouvelles compétences pertinentes pour donner des formations AC/AB;
11. être sélectionné par le sous-comité Croisière.

Pour être certifié :

- après avoir réussi cette clinique, les candidats doivent codiriger une clinique d'instructeur de croisière élémentaire ou une clinique d'instructeur de bateau à moteur élémentaire en collaboration avec un IE sénior, avant de terminer la certification.

## Connaissances et habiletés théoriques

Le candidat doit pouvoir :

1. démontrer sa capacité à transmettre la matière et développer ses connaissances concernant les compétences pédagogiques et le coaching selon les besoins de développement des instructeurs AC/AB;
2. démontrer des capacités dans un éventail de domaines, incluant la gestion du temps, la planification et la présentation des leçons, l'utilisation de matériel pédagogique de qualité et de diverses méthodologies d'enseignement et de coaching afin de fournir des conseils appropriés et de donner l'exemple aux candidats instructeurs AC/AB;
3. démontrer sa capacité à fournir une rétroaction positive / des commentaires constructifs à ses collègues.

## Compétences sur l'eau

Le candidat doit pouvoir :

- démontrer un niveau élevé de compétences en matelotage et en manœuvres correspondant aux brevets de stagiaires pour lesquels le candidat IE est certifié.

## Brevets pouvant être délivrés

L'IE élémentaire peut être le co-responsable de tout programme de développement d'instructeur (PDI) tant que :

- l'IE est autorisé à certifier les stagiaires au niveau de l'instructeur à certifier; et
- l'IE a enseigné au moins deux (2) programmes de niveau stagiaire à ce niveau.

L'IE doit être présent pendant toutes les composantes de l'évaluation d'un PDI. Les IE qui n'ont pas personnellement observé un candidat ne peuvent pas recommander ce candidat pour la certification.

## Résultats et évaluation

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Réussi et dossier complet;
- b) Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction);
- c) En formation – le candidat a échoué (il n'a pas démontré une capacité appropriée à planifier ou présenter des sujets de formation, manquait de compétences en navigation ou en matelotage, a démontré un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Après avoir démontré ses compétences dans une première clinique IE de Voile Canada, le candidat IE est formé mais le dossier n'est pas complet. Le candidat IE doit démontrer sa capacité à participer à l'organisation et à la prestation d'un PDI (croisière ou bateau à moteur) qui relève d'un IE sénior en règle. L'IE sénior dirigera et organisera cette clinique, co-dirigera la clinique avec le candidat IE élémentaire, évaluera la performance du candidat et soumettra un rapport d'évaluation à l'APV et à Voile Canada dans les sept (7) jours suivant la fin du PDI. Cette clinique doit être faite dans les douze mois suivant la fin de la clinique initiale d'IE.

## Remarques additionnelles

Le nombre d'IE dans chaque région est basé sur la demande. Devenir un IE est un privilège, pas un droit.

La programmation des cliniques IE relève du sous-comité Croisière de Voile Canada. Les IE doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou d'attribuer les certifications de Voile Canada.

Un candidat IE doit satisfaire à toutes les conditions préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit remplir toutes les exigences de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du PDI auquel le candidat instructeur a participé.

Un renouvellement de certification est requis pour tous les niveaux d'instructeur / IE dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, un renouvellement de certification ou une clinique de perfectionnement d'instructeur autorisée par le sous-comité Croisière de Voile Canada. Au cours de la période de trois ans précédant le renouvellement de la certification, l'IE doit avoir enseigné une combinaison de brevets de stagiaires et d'instructeurs ou avoir effectué un important travail de comité reconnu par le sous-comité Croisière de Voile Canada. Au lieu de donner des programmes de niveau stagiaire, un IE peut répondre à cette exigence en assistant à une clinique PDI ou IE afin de maintenir ou rehausser ses compétences d'instructeur ou d'IE.

## **Exigences d'ordre physiques pour les candidats**

Les instructeurs / IE doivent avoir une condition physique égale ou supérieure à celle exigée des instructeurs qu'ils forment. Consultez les brevets de stagiaires et d'instructeurs pour une explication détaillée des exigences physiques attendues.